

2023

Le rendez-vous
des agriculteurs
innovants !

INNOV'
ACTION
by Chambres d'agriculture

L'IRRIGATION DES NOYERS

un atout à raisonner pour préserver la ressource



Besoin en eau du noyer

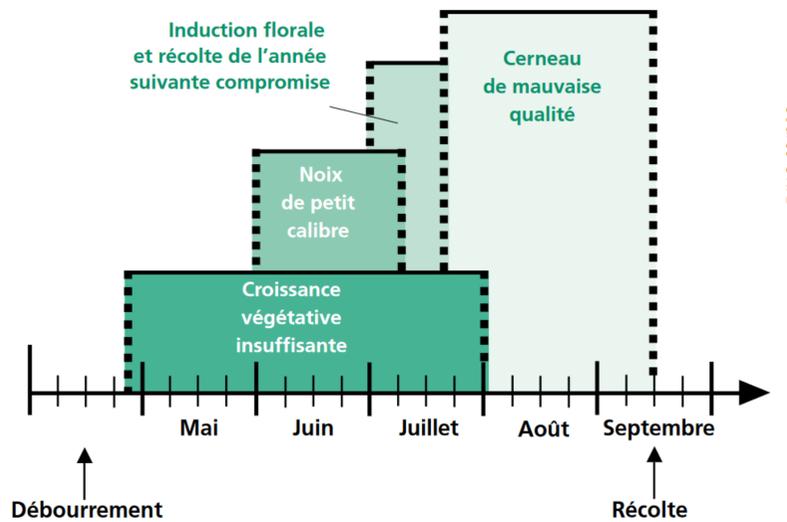
En moyenne

1270 mm d'eau

50 %

sur la période estivale
(juin/juillet/août)

Conséquences d'un manque d'eau en fonction du stade de développement



⚠ Pour les variétés traditionnelles (fructification terminale) un excès d'eau peut entraîner une pousse végétative excessive qui compromet l'induction florale.

Intérêt de l'irrigation des noyers

- Favoriser l'implantation et la croissance des jeunes arbres, très sensibles au déficit hydrique
- Valoriser au mieux la fertilisation
- Obtenir une entrée en production (mise à fruit) plus rapide
- Optimiser le potentiel de production
- Régulariser la production (quantitatif) en limitant l'alternance
- Garantir une noix de qualité conforme aux exigences du marché (calibre, couleur...)

Choix du système d'irrigation à raisonner pour chaque exploitation en fonction de :

- La ressource en eau (quantité et qualité)
- Les caractères agronomiques du sol (type et conduite)
- Les caractéristiques de l'exploitation (morcellement et topographie)
- Les facteurs économiques (coût du matériel/surface implantée)
- Les facteurs humains (MO disponible, technicité)

Différents type d'irrigation :

L'aspersion sous frondaison : le sol est un réservoir

- Non localisée, apports peu nombreux
- Gros débits, eau peu filtrée

Système le plus répandu, peu économique en eau

Le goutte à goutte : notion de « bulbe » d'irrigation

Localisée, apports quotidiens
Faibles débits, eau très propre exigée

Sur sols à bonne RU, matériel et entretien coûteux

La micro-aspersion : « compromis »

La micro aspersion : le système retenu par le groupe

- Pression de l'arroseur : **1 à 2 bars**
- Portée du jet de **1 à 2 m**
- Débit : **20 à 80 l/h**

Avec aide au pilotage par sonde tensiométrique (aide au déclenchement des apports, calcul de la quantité d'eau à apporter, évaluation a posteriori de l'impact des apports)

